



Conseil pour un recours après achat

Par jonjon37

Bonjour,

Pouvez-vous m'aider concernant un très grave problème, je vous explique:

Nous avons achetés avec ma femme une maison (des années 70) en octobre 2015. Hors je viens de m'apercevoir il y a quelques semaines un énorme fissures. Celles-ci sont traversantes, en fait c'est une partie du pignon de la maison qui s'est affaissée à cause du sol qui lui aussi s'est affaissé.

J'ai fait venir un expert qui m'a confirmé cela et qui a mis en évidence un défaut d'entretien gouttière + récupérateur d'eau des anciens propriétaires. En gros, l'endroit était toujours à l'eau et là, avec la sécheresse, le terrain s'est déstabilisé.

Nous sommes dépités avec ma femme, cela fait même pas deux ans que nous sommes là et n'avons pas les moyens d'engager plusieurs dizaines de milliers d'euro pour faire des travaux de reprise en sous-œuvre...

J'ai déjà fait la déclaration en mairie mais le maire s'en fiche un peu...

Ce qui est grave, c'est que la structure de la maison est impactée et si cela s'aggrave avec le temps, je vous laisse imaginer.

Donc est-ce que à votre avis, je peux avoir un recours quelconque ? Je vais faire un courrier aux anciens propriétaires ainsi qu'au notaire mais je ne sais pas comment tourner cela...

SVP aidez-moi....